



CGT Educ'Action Nantes Maison des syndicats, place de la gare de l'état, 44276 NANTES
E mail : cgteduc-nantes@orange.fr
Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr>

17/09/2020

A Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Nantes

Objet : Communication aux personnels - Cas et suspicion COVID - fonctionnement des services techniques – Prime COVID

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous sommes interpellés par des collègues de divers services qui s'interrogent sur les consignes appliquées et applicables dans les services en cas de suspicion de cas de COVID-19 et sur le protocole sanitaire.

En référence au courrier du 1er septembre du 1er Ministre relatif à la nécessité d'assurer un dialogue social constant permettant de garantir la bonne appropriation par les agents des mesures de protection, il apparaît qu'une communication à l'ensemble des personnels permettrait de rassurer et clarifier certains points relatifs aux mesures de précautions pour garantir un traitement uniforme à l'ensemble des services en termes de :

gestion des cas ou suspicion COVID (cas ou cas contact) : délai de mise en quarantaine, maintien en télétravail ou ASA de l'agent tant que la suspicion n'est pas levée.
modalités de maintien en télétravail ou ASA des personnels « à risque »
information à l'ensemble des personnels sur le protocole mis en place au niveau des services techniques pour l'entretien des locaux.

Sur les deux premiers points de cette demande, une note rectorale académique du 14 septembre n'a apparemment pas été communiquée largement à l'ensemble des personnels alors qu'elle pourrait apporter une partie des réponses.

Nous constatons par ailleurs qu'il manque encore à ce jour un agent à l'entretien sur le site Margueritte et que toute absence dans ce service, compte-tenu du contexte sanitaire, génère une surcharge de travail pour les personnels concernés. L'absence de 3 agents sur Margueritte en semaine 37 a d'ailleurs généré un jeu de chaises musicales avec le déplacement d'un agent de la Houssinière en urgence pour pallier le manque de personnels. Nous demandons par conséquent que le poste vacant soit pourvu dans les meilleurs délais.

Concernant les masques grands publics distribués aux personnels, chacun peut constater leur nombre insuffisant et la difficulté de travailler avec, eût égard à la qualité et texture et taille du produit.

Cela induit que de nombreux agents, quel que soit leur grade, ont recours à l'achat de masques plus légers ou l'utilisation de masques dits « faits maison ». Ceci n'est pas indolore sur le

plan financier notamment pour les collègues aux plus faibles revenus, et va de fait à l'encontre des consignes qui prévoient que l'employeur pourvoit à la fourniture de masques dans l'exercice professionnel des agents. Nous réitérons donc notre demande de mise à disposition à l'accueil de nouveaux masques jetables et/ou lavables pour tous les agents qui le souhaitent alterner différents types de masques qui doivent être fournis gratuitement et en nombre suffisant par l'employeur.

Sur cet aspect, nous sommes particulièrement alertés par les collègues des services techniques. Le caractère physique de leur activité professionnelle rend encore plus difficile à supporter un masque grand public à la journée.

Nous sollicitons donc également votre bienveillance pour que des masques type chirurgicaux leur soient attribués afin d'améliorer leurs conditions de travail.

Enfin, concernant la prime COVID, les modalités d'attribution dans les services génèrent beaucoup d'incompréhension et de frustration.

La CGT rappelle sa position d'une indemnité équitable à l'ensemble des agents car c'est bien l'ensemble des personnels qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre à faire fonctionner l'Education nationale pendant cette période de confinement, et ce, dans des conditions parfois difficiles. Qu'ils aient été en ASA, en télétravail ou sur site, les agents n'ont pas fait de choix mais ont subi la situation dans tous les cas de figure.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande formulée au CTSA du 5 juin 2020 que soient communiqués aux représentants des personnels les critères objectifs d'attribution et le nombre d'agents concernés.

Vous pourrez ainsi noter que cette absence de transparence a généré, entre autres, une réaction chez les personnels d'entretien de la DIFAG qui se sentent lésés eu égard à leur forte implication depuis le début de la crise sanitaire.

100 euros versés à 10 collègues plutôt que 1000 euros à 1 seul agent auraient permis entre autres de garantir l'unité d'un collectif de travail et de reconnaître l'implication de tous et de toutes dans cette période si difficile.

Enfin, il nous paraît fort regrettable, au vu du contexte, que toutes ces questions relatives aux fonctionnements des services déconcentrés et qui concernent directement les collègues ne puissent être abordées en instance CTSA avant le mois de novembre.

Dans l'attente des réponses que vous pourrez apporter à nos demandes, veuillez recevoir Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.

Copie adressée aux représentants du CHSCTA
Les élu.es CGT Educ'Action au CTSA
Sylvie Moreau Morgane Boyer Ronan Keromnes Hervé Guichard
et Céline Blanchard